

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Champ d'application

- 1.1. Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les commandes passées auprès de Technobel et à toutes les prestations de services fournies par Technobel, inscrite à la BCE sous le numéro 0475.207.948 et dont le siège social est sis à 19 allée des Artisans - 5590 CINEY (Tél : +32 800 18822 / fax : +32 83 23 14 61).
- 1.2. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV, même dans l'hypothèse où celles-ci seraient en contradiction avec ses propres conditions générales. Toute condition contraire opposée par le client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de Technobel, prévaloir sur les présentes CGV, et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.
- 1.3. Le fait que Technobel ne se prévale pas à un moment donné de l'une des clauses des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Toute dérogation accordée par Technobel aux présentes CGV n'infirmes en rien les autres clauses des présentes CGV qui restent d'application et ne vaut que pour le client et le contrat visés.

2. Offre et Commande

- 2.1. Le délai de validité des offres est d'un mois à compter de la date sur l'offre.
- 2.2. Le client reconnaît que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de Technobel, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.
- 2.3. L'offre de prix constitue le forfait qui sera facturé au client pour les services indiqués dans l'offre.
- 2.4. Les prix indiqués dans l'offre ne visent que la réalisation des services qui y sont décrits, à l'exclusion de toutes autres prestations. Si des services supplémentaires sont demandés par le client, ils lui seront facturés en supplément. Toute demande de prestation supplémentaire devra faire l'objet d'un accord écrit des deux parties mentionnant son objet et son prix.
- 2.5. L'offre de prix est faite sur la base des informations fournies par le client. En cas de modifications quelconques de la prestation souhaitée, Technobel est autorisé à ajuster le prix de sa prestation en fonction des demandes nouvelles du client ou des modifications demandées par lui. Comme indiqué à l'article 2.4, toute modification des prestations demandées devra faire l'objet d'un accord écrit des deux parties mentionnant son objet et son prix.

- 2.6. Toute commande de formation suppose que le client accepte le programme proposé par Technobel. La signature du bon de commande et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions.

3. Pré-requis

- 3.1. Technobel spécifie dans ses programmes les connaissances initiales requises pour suivre chacune de ses formations dans des conditions optimales. Il appartient au client de s'assurer que toute inscription à une formation Technobel satisfait bien les pré-requis spécifiés sur le programme de formation correspondant. Technobel ne peut en conséquence être tenu pour responsable d'une éventuelle inadéquation entre la formation suivie et le niveau initial des participants.

4. Lieu des prestations de services

- 4.1. Les formations sont prestées dans les locaux de Technobel, sauf accord contraire des parties et sous réserve de prise en charges des frais de déplacement de Technobel. Pour les besoins de l'exécution des formations, Technobel peut être amené à installer des logiciels sur les postes informatiques du client ou mettre à sa disposition des postes informatiques équipés de logiciels préinstallés. Dans ces cas, le client ne bénéficie d'aucun droit sur les logiciels mais d'une simple mise à disposition pour les besoins et le temps nécessaire à la formation.

5. Prix

- 5.1. Nos prix sont établis en euros hors taxes.
- 5.2. Toute augmentation de TVA ou toute nouvelle taxe qui serait imposée entre le moment de la commande et celui de la prestation de services sera à charge du client.
- 5.3. En tout état de cause, les clients assujettis sont tenus de déclarer leur numéro de TVA sur le formulaire de commande. Technobel se réserve le droit de suspendre la commande au cas où cette information ne leur serait pas communiquée ou si le numéro transmis s'avérait incomplet ou erroné.

6. Conditions de paiement

- 6.1. Les factures de Technobel sont payables au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de leur date, sauf autre échéance mentionnée sur la facture, sur le compte bancaire de Technobel mentionné sur la facture.
- 6.2. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable des intérêts de retard au taux de 12% l'an, à compter de la date d'exigibilité de la facture. En outre, tout règlement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 15% avec un minimum de 50 €, et ce, de plein droit et sans mise en demeure préalable.

6.2.1.1.1. Technobel se réserve également le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à dommages et intérêts pour le client.

6.3. Toute réclamation relative à une facture devra être transmise au plus tard huit jours calendrier après sa réception par e-mail à l'adresse info@technobel.be ou par courrier recommandé au siège de la société. A défaut du respect de ces conditions de délais et de formes, le client qui n'a pas la qualité de consommateur ne pourra plus contester cette facture.

7. Convention de formation

7.1.1. Nos factures font office de convention de formation simplifiée. Néanmoins, une convention de formation standard peut être adressée sur simple demande écrite à Technobel.

8. Exécution des prestations

8.1. Technobel s'engage à mettre tout en œuvre pour offrir à ses clients une haute qualité de services. Les obligations de Technobel sont des obligations de moyen.

8.2. Dans l'hypothèse où un client resterait redevable d'une facture échue, Technobel se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à dommages et intérêts pour le client.

9. Annulation, absence, report d'inscription

9.1. Toute annulation d'inscription ou demande de report de la formation doit être signalée par téléphone et confirmée par un écrit adressé à l'adresse e-mail info@technobel.be ou par courrier recommandé.

9.2. Une annulation ou une demande de report intervenant plus de 10 jours calendrier avant le début de la formation ne donnera lieu à aucune facturation. Sauf cas de force majeure, une annulation ou une demande de report intervenant 10 jours calendrier (ou moins) avant le début de la formation donnera lieu à la facturation au client de 50% du coût de la totalité du stage.

9.3. Sauf cas de force majeure, une annulation ou demande de report intervenant 3 jours calendrier (ou moins) avant le début de la formation donnera lieu à la facturation de la totalité du stage.

9.4. En cas d'absence du client, la prestation commandée sera facturée en totalité, sauf cas de force majeure. Technobel ne peut être tenue responsable de la non-réception de la convocation, quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas

d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

- 9.5. Jusqu'à 10 jours calendrier avant la formation, Technobel peut demander un report de la formation à brefs délais, sans devoir dédommager ou rembourser le Client. En cas d'annulation pure et simple de la commande par Technobel, Technobel s'engage à rembourser au client les sommes déjà versées par elle au titre de la commande concernée, étant entendu qu'aucun dédommagement ne pourra être réclamé à Technobel.
- 9.6. Si la commande est passée à distance (par e-mail/via le site internet), le client qui a la qualité de consommateur (au sens du code de droit économique) dispose du droit de renoncer, sans frais et sans devoir se justifier, à sa commande dans les 14 jours de celle-ci, pour autant que l'exécution des prestations de Technobel n'ait pas encore commencé.

11. Force majeure

- 11.1. Aucune partie ne pourra être tenue pour responsable de la non-exécution totale ou partielle de ses obligations, si cette non-exécution est due à la survenance d'un élément constitutif de force majeure.
- 11.2. La « force majeure » désigne les circonstances qui ne dépendent pas de la volonté des parties et qui ont pour conséquence l'impossibilité d'exécuter une ou plusieurs des obligations prévues par le contrat. Sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux belges et sans que cette liste soit restrictive : les désastres naturels, les actes de guerre et de terrorisme, les grèves, les bris de machine, les incendies, les inondations, les tempêtes, les explosions, et autres catastrophes naturelles, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'une des parties.
- 11.3. La partie ayant été frappée par de tels événements devra informer l'autre partie dans les plus brefs délais et au plus tard dans les 5 jours ouvrables de la survenance de cet événement.

12. Propriété intellectuelle

- 12.1.1.1. Le client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait des logiciels ou support de formation.

13. Limitation des responsabilités

- 13.1. Si le client (non-consommateur) estime être en droit de contester la qualité des services prestés par Technobel, celui-ci doit, sous peine de forclusion, le faire par écrit (par e-mail à l'adresse info@technobel.be ou courrier recommandé) dans les 8 jours après le début de l'exécution desdits services par Technobel.
- 13.2. La responsabilité de Technobel ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel ou toute cause étrangère à Technobel. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de Technobel est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le client et causés par une faute grave ou intentionnelle de Technobel. Sauf en cas de faute intentionnelle, la responsabilité de Technobel est plafonnée au montant du prix payé par le client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité de Technobel ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et la réputation.

15. Données personnelles

15.1.1.1.1. Les données personnelles, communiquées par le Client lui-même ou reçues légitimement par Technobel peuvent être traitées par Technobel en vue de la prestation des services de Technobel et, de manière générale, la gestion de la relation commerciale avec les clients (notamment mais de manière non-limitative pour la facturation, l'information des Clients au sujet des activités de Technobel...). Technobel est responsable de ces traitements.

15.1.1.1.2. Les personnes concernées peuvent prendre connaissance de ces données, les faire rectifier et s'opposer gratuitement à leur traitement à des fins de marketing direct. Pour ce faire, elles doivent envoyer une demande datée et signée, accompagnée d'une copie recto/verso de leur carte d'identité, à Technobel, [19 allée des Artisans - 5590 CINEY], [info@technobel.be]. Elles peuvent également y obtenir toutes les informations complémentaires.

16. Modifications des conditions générales

16.1.1.1.1. Technobel se réserve le droit de modifier ou d'adapter les Conditions Générales. Toute modification aux Conditions Générales ne s'appliquera toutefois aux contrats en cours qu'avec l'acceptation des clients, qui ne pourront s'y opposer sans motif raisonnable.

17. Droit applicable - Litige

17.1. Les présentes CGV sont régies par le droit belge.

17.2. En cas de litige survenant entre le client et Technobel à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort des Cours et Tribunaux de l'arrondissement de Dinant. Si le Client a la qualité de consommateur au sens du Code de droit économique, le règlement sera du ressort des Cours et tribunaux désignés par l'article 624, 1°, 2° et 4°, du Code judiciaire.

18. Divers

18.1. Lorsque, en vertu de l'application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles, cela n'affecte en rien les autres stipulations des présentes conditions générales qui restent en vigueur. Le cas échéant, les parties négocieront afin de convenir d'une ou plusieurs dispositions qui permettraient d'atteindre, dans la mesure du possible, l'objectif poursuivi par la ou les clauses frappées de nullité.

18.2. Technobel est autorisé à transférer ses droits et obligations à tout tiers, sans le consentement préalable du Client.

- 18.3. Les présentes conditions générales et les dispositions mentionnées sur l'offre transmise au client forment un ensemble contractuel et constituent l'intégralité des relations contractuelles intervenues entre les parties.